

<b>DEMANDE DE DÉROGATION A LA DESTRUCTION D'ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S) ET/OU DE LEURS HABITATS</b>	
<b>AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL</b>	
<b>RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE</b>	
Cas 2 : destructions suite à problèmes de cohabitation / gestion d'infrastructures	
Référence du dossier : n°(MEDDE-ONAGRE) :	2024-11-39x-01594
Dénomination du projet :	Travaux de rénovation et de réaménagement de la salle des fêtes de Lubec à Audenge
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33)
Bénéficiaire(s) :	Mairie d'Audenge
Date de transmission du dossier au CSRPN :	29/11/2024

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre de la Mairie d'Audenge au préfet de Gironde en date du 15/10/2024, 1 page ;</li> <li>• Lettre de la DREAL NA de saisine du CSRPN NA en date du 27/11/2024, 3 pages ;</li> <li>• CERFA 13*614 01 demande de dérogation pour la destruction, dégradation ou l'altération de sites de reproduction ou d'aire de repos d'espèces animales protégées : nids d'hirondelles rustiques et de rougequeue noirs ;</li> <li>• Garbaye G. (octobre 2024). Commune d'Audenge. Projet de rénovation de la salle communale de Lubec. Dossier de demande de dérogation espèces protégées. Destruction de 2 nids d'Hirondelle rustique et, potentiellement, d'un nid de Rougequeue noir. 18 pages ;</li> <li>• CV de l'intervenant non présent.</li> </ul> <p><u>Objectif visé :</u></p> <p>La commune d'Audenge souhaite rénover la salle municipale du quartier de Lubec, certaines parties du bâtiment tombant en ruines. Le bâtiment visé est l'ancienne école du hameau de Lubec (ouverte en 1885 et fermée en 1972). Utilisée ensuite comme salle municipale, elle nécessite une nécessaire réhabilitation, certaines parties du bâtiment tombant en ruine.</p> <p>Le remplacement du toit et la réfection du revêtement du mur Sud feront disparaître les deux nids d'Hirondelle rustique et potentiellement un nid de Rougequeue noir (non observé).</p> <p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Le bâtiment, salle municipale du quartier de Lubec, est destiné à un usage associatif à destination des habitants. Le quartier de Lubec se trouve à plus de 8 km à l'Est du centre bourg. Il présente une structure de village-airial et compte environ 500 habitants.</p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u></p> <p>Compte tenu de la volonté de rénover le bâtiment, qui n'est en ruines que sur certaines parties, et de la destination de son usage ultérieur, pas de solution alternative. La pose de nids artificiels (structure isolée) n'aurait guère de sens compte tenu de l'implantation et de l'environnement du bâtiment (forêt de pinède autour et nombreux platanes entourant le bâtiment).</p> <p><u>Inventaire des lieux :</u></p> <p>Il a été conduit par un ingénieur écologue avec l'assistance de la LPO Aquitaine.</p> <p>Le bâtiment est situé dans l'environnement forestier de la pinède de production. La pinède environnante joue un rôle important dans le mode de vie des oiseaux du site. Elle leur fournit des végétaux pour construire leurs nids et les insectes dont ils se nourrissent.</p> <p>La parcelle du projet abrite le bâtiment de l'ancienne école, un petit bâtiment annexe (les anciens sanitaires, qui seront détruits), implanté sur une zone enherbée entretenue, piquetée par endroits de Platanes adultes (deux Chênes adultes matérialisent la limite Nord-Ouest du site).</p>

La recherche de chiroptères et les prospections flore ont été menées en fin septembre / début octobre, elle dénombre des nids à la même époque en se basant sur les traces et restes vus.

La recherche d'espèces de flore comme les lotiers ou de petite faune (reptiles) n'a, semble-t-il, pas été menée l'opérateur concluant à leur absence du fait de l'entretien de la zone (tonte régulière).

#### Résultats des inventaires :

Le préau, ouvert à tous les vents, se montre défavorable aux chiroptères. Le toit de l'ancienne école se trouve en partie éventré, et donc n'est pas favorable aux chauves-souris.

Les autres parties des combles de l'ancienne école ne montrent aucune trace de présence actuelle ou passée de chiroptères.

Le préau existant concerné par le projet abrite un nid d'Hirondelle rustique utilisé pendant la saison de reproduction 2024 (a priori, le nid date de cette année) et quatre nids de Tourterelle turque (taxon non protégé). Le pignon Sud du bâtiment (coté RD 5E5), lui aussi concerné par le projet, accueille un nid d'Hirondelle rustique présent depuis plusieurs saisons. Un rougequeue noir a été observé au niveau du préau (sans pour autant avoir vu de nidification) ; par précaution, la nidification de l'espèce et considérée comme possible.

#### Avis sur inventaires :

Le diagnostic est manifestement tardif et si la présence de nids d'hirondelle est facile à vérifier à toute saison, celle du rougequeue noir (voire d'autres espèces : moineaux ?) est moins évidente à cette époque. Une écoute ultrasonore aurait pu être faite pour les chiroptères. Les prospections flore sont absentes (parti pris de l'absence de flore patrimoniale compte tenu de l'état de la pelouse, ce qui est acceptable).

#### Adéquation du CERFA par rapport à la demande :

Le CERFA est adéquat.

#### Mesures d'évitement et de réduction :

Tous les arbres présents (platanes et chênes) seront préservés.

Les travaux seront conduits avant le retour des oiseaux, soit avant fin février-début mars 2025.

Une grande partie des bâtiments réhabilités étant réalisée avec des baies vitrées, pour diminuer le risque de collision, la pose de : vitres nervurées, cannelées, dépolies, sablées, corrodés, teintées, imprimées ou l'usage d'un verre le moins réfléchissant possible, sera décidé entre la mairie, l'entreprise en charge des travaux et la LPO Aquitaine.

#### Mesures de compensation :

Quatre nids de substitution seront installés pour les hirondelles (disposés en deux endroits) et deux nids artificiels pour le rougequeue noir, là aussi en deux endroits.

Deux nichoirs, l'un de 6 nids, l'autre de 8 nids, fabriqués par les services techniques de la ville d'Audenge, seront implantés dans le « parc » du site sur deux lieux sans arbres et éloignés des zones de travaux et de fréquentation humaine. Des repasses (chants d'oiseaux) seront diffusées et des cônes anti-prédation installés sur les tours fabriquées.

#### Mesures d'accompagnement :

La pose de panneaux d'information est prévue.

#### Mesures de suivi :

3 années de suivi (N0, N+1, N+2, N+3) sur l'occupation des nids de substitution, à raison de 2 passages par an.

Conclusion :

Même si la période d'inventaire n'est pas la plus adaptée, on peut se baser sur les conclusions émises.  
La préconisation de tours à hirondelles n'est pas nouvelle, cependant le retour d'expérience sur l'utilisation de ces systèmes est pour l'instant inexistant.

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
<b>Avis :</b>	
<b>Favorable :</b>	<b>X</b>
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
<b>Remarques :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire valider par la LPO Aquitaine la pose des nids artificiels, et la conformité de la construction des tours à hirondelles ainsi que leur localisation sur la parcelle.</li><li>• Faire parvenir au CSRPN NA le bilan du suivi au bout des trois ans.</li></ul>
Fait le :	26/12/2024
Signature : l'expert délégué du CSRPN N-A	
	